

Pour vous repérer dans les formations

OBTENIR ET RENOUVELER SON CERTIPHYTO CONSEIL

Le conseil en matière d'usage de produits phytopharmaceutiques est conditionné par la possession du certificat individuel « Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », aussi appelé Certiphyto conseil.

Ce certificat, délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, est accessible selon 3 voies :

- suivre une formation intégrant un test certificatif de connaissances : *Resolia la propose sous le titre « Obtenir le Certiphyto Conseil »*,
- réussir le test de connaissances défini par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et proposé par certains organismes de formation,
- détenir un des diplômes ou titres requis depuis moins de 5 ans.

Son renouvellement tous les 5 ans est accessible selon 3 voies :

- suivre une formation (sans test certificatif) : *Resolia la propose sous le titre « Renouveler son Certiphyto Conseil »*,
- réussir le test de connaissances défini par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et proposé par certains organismes de formation,
- détenir un des diplômes ou titres requis depuis moins de 5 ans.

OBJECTIFS DES FORMATIONS

Obtenir le Certiphyto Conseil (CPF)

- S'approprier la réglementation sur l'usage des produits phytopharmaceutiques et leurs effets sur l'environnement et la santé-sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public.
- Identifier les leviers techniques, méthodologiques et humains de l'accompagnement du changement de pratiques pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Renouveler son Certiphyto Conseil (CPF)

- Actualiser ses connaissances sur la réglementation et la sécurité environnementale, et sur les aspects liés à la santé et la sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public.
- Repenser ses situations de conseil en agronomie pour accompagner la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et le recours aux méthodes alternatives par les agriculteurs.

CONTENU ET MODALITÉS

Depuis plusieurs années, RESOLIA a fait le choix de dispenser ces deux formations sous une modalité mixte :

- à distance, démarrage 1 mois avant la partie présentielle : en autonomie sur la plateforme e-resolia, sur les thèmes « Réglementation et sécurité environnementale » et « Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public ».
- en présentiel, à l'issue de la formation à distance, sur le thème « Réduction de l'usage, méthodes alternatives » : apports, échanges de pratiques en appui sur des situations de conseil.

Répartition des temps en présentiel et à distance pour chaque formation :

THÈMES	MODALITÉS	OBTENIR LE CERTIPHYTO CONSEIL (durées minimales réglementaires)	RENOUVELER SON CERTIPHYTO CONSEIL (durées minimales réglementaires)
Réglementation et sécurité environnementale	À distance	8 h 30	4 h 30
Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public	À distance	5 h 30	2 h 30
Réduction de l'usage, méthodes alternatives	En présentiel	12 h	7 h
Tous thèmes confondus (tests formatifs et test certificatif)	En présentiel	1 h de tests formatifs (sur les thèmes abordés à distance et en présentiel) 1 h test certificatif (note minimale de 25/30 exigée)	pas de tests
Durée totale		28 h	14 h

NB : les temps indiqués sont les temps minima de formation exigés par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et non les temps réellement passés sur les thèmes abordés à distance, qui pourront différer selon vos choix d'utilisation des ressources mises à votre disposition.

Ces deux formations proposées par Resolia sont éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF).



Contacts :

Barbara CICHOSZ (responsable pédagogique)
06 60 29 12 09
barbara.cichosz@apca.chambagri.fr

Catherine DELINGER (gestionnaire formation)
01 40 64 16 75
catherine.delinger@apca.chambagri.fr



Pour plus de précisions, se référer au site :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31192>